

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1914)

Heft: 147

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section de Neuchâtel. — Sektion Neuenburg.

Membres actifs. — Aktivmitglieder.

DE COULON, Eric, peintre. Adresse manque!
DONZÉ, Paul, peintre, Parcs 95, Neuchâtel.
† BLANCPAIN, Jules, peintre, Villeret.

Changement d'adresse. — Adressänderung.

HOURIET, Louis, statuaire, ciseleur et peintre, Chaumont Chaillet
sur Neuchâtel.

Membre passif. — Passivmitglied.

MATTHEY-DORET, Mme Raoul, Crétets 132, La Chaux-de-Fonds.

Rectification. — Berichtigung.

FAURE-PERRENOUD, Mme Berthe, Grand'rue 25, Le Locle.
(au lieu de Favre-Perrenoud).

Section de Paris. — Sektion Paris.

Membres actifs. — Aktivmitglieder.

MONTAG, C., peintre, rue Pigalle, Paris.
BERNOULLI, Charles, peintre, rue de Vaugirard 99, Paris.
DUMONT, Charles, peintre, rue Michelet, Asnières (Seine).
BUCHER, André, sculpteur-ciseleur, 69 rue Nicolo, Paris.
KEMPTER, Ernest, peintre, rue Campagne-Première 3, Paris.
REYNOLD, Lucien, peintre-graveur, rue Washington 13, Paris.

Section du Tessin. — Sektion Tessin.

Membre actif. — Aktivmitglied.

SEGANTINI, Gottardo, peintre. Adresse manque!

Section du Valais. — Sektion Wallis.

Aktivmitglied. — Membre actif.

WERLEN, Louis, peintre, Brigue.

Section vaudoise. — Sektion Waadt.

Membres actifs. — Aktivmitglieder.

VALLOTON, Georges, sculpteur, Avenue du Simplon 3, Lausanne.
MARTIN, René, peintre, Morges.
MARTIN, Emile, sculpteur, Morges.
AUSTERMAYER, J., architecte, rue Beau-Séjour, Lausanne.
CLÉMENT, Charles-Ed., peintre, Villa Mireille, Chailly-Lausanne.
BOLLE, G.-Alfred, peintre, 77 rue du Lac, Morges.

Sektion Zürich. — Section de Zurich.

Membres actifs. — Aktivmitglieder.

ALTHERR, Alfred, Architekt, Direktor der Zürcherkunstgewerbeschule, Zürich.
LANGEMANN, Alfred, Maler, Lindauerstrasse 2, Berlin, W. 30.
OSSWALD, Paul, Bildhauer, Kreuzplatz 16, Zürich.
GUBLER, Jakob, Maler, Spiegelgasse 2, Zürich.
FREY, Hans, Bildhauer, Adresse fehlt!

Passivmitglieder. — Membres passifs.

LINCKZE, H., Kantonsrat, Zürich.
BUNNER, Dr O., z. Paradiesvogel, Limmatquai, Zürich.

Austritt. — Démission.

RUSS, Frau Dr, Zürich (auf 31. Dezember).



 Communications du Comité Central.


Procès-verbal

de la Séance des délégués du 20 Juin 1914
à Aarau.

Séance ouverte à 2 h. 15.

M. Hodler souhaite la bienvenue à l'assemblée et propose M. Righini comme président.

M. Righini remercie et demande d'être bref ; il rappelle en outre la mémoire des membres décédés dans l'année et prie l'assemblée de se lever en signe de deuil.

Nomination des rapporteurs. — Sont nommés:

Pour la Suisse allemande, M. Conradin ; pour la Suisse française, M. Blondin.

Scrutateurs : MM. Senn et Blaile.

Sont présents 23 délégués. 27 mandats inscrits. Florence s'est abstenu.

Lecture du rapport annuel. — Le texte français est lu par M. Delachaux, la traduction allemande par M. Mangold. Après lecture le rapport est accepté.

Rapport du trésorier central. — M. Righini remercie les réviseurs de comptes et le comptable, M. Schwarz. Il regrette le retard apporté dans le règlement des comptes par quelques sections et spécialement par celles de Genève et de Fribourg, il prie les délégués de ces sections de faire le nécessaire pour activer le règlement des cotisations.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M. Roethlisberger remercie M. Righini pour le dévouement apporté dans la direction des finances et fait remarquer les progrès accomplis.

M. Righini demande, — demande appuyée par le Comité central, — que les trois quarts des cotisations des membres passifs aillent à la Caisse du Comité central pour créer une Société plus forte et partant plus libre. Il rappelle en outre la date du 11 juin, date de la fondation de la *Caisse de secours* et en démontre toute son utilité.

M. Mangold demande si les peintres sont au courant du fonctionnement de cette Société. M. Righini en récapitule les conventions.

Elections des réviseurs de comptes. — Sont renommés: MM. Bovet et Joss.

Cotisations à 10 francs. — M. Vautier propose que les cotisations soient portées à 15 ou 20 francs. M. de Meuron appuie la proposition de M. Vautier, vu les conditions actuelles.

M. Lugeon proteste et trouve qu'une cotisation de 10 francs est suffisante. Le vote est négatif et la proposition Vautier refusée.

Budget. — M. Righini donne lecture du budget pour l'exercice 1913-1914 et élabore le plan pour celui qui va suivre.

M. Bille trouve que le journal nous revient à des prix trop élevés, vu les services rendus et pense qu'on pourrait le faire rapporter davantage. Il demande en outre des éclaircissements au sujet de la collaboration de M. Loosli, qui semble un peu illégale. M. Righini rétorque que note sera prise et qu'une observation en ce sens sera faite.

L'acceptation du sujet est votée.

Candidats. — Tous les candidats sont admis, sauf quatre de la section de Genève, qui ne sont pas suffisamment désignés. Une discussion s'engage pour savoir si le fait d'exposer au Salon d'automne donne droit à l'entrée dans la Société ; la chose est acceptée.

La liste des candidats sera donc proposée à l'assemblée générale.

Proposition de la section de Neuchâtel. — Le Comité central donne en préavis le conseil de voter la proposition de Neuchâtel. M. Liner propose de revenir sur cette proposition et demande quel texte est valable : celui du journal ou celui des délégués de la section. Il est répondu que ce dernier n'est que le développement de l'autre.

La section d'Argovie veut que toutes les sections soient représentées sur la liste. Cette proposition est refusée.

M. Liner, de Saint-Gall, propose qu'un jury fonctionnant depuis une année ne soit plus éligible pendant deux ans.

La proposition de Saint-Gall est acceptée.

M. Patocchi demande que sur dix latins il y ait quatre Suisses italiens. M. Bille demande qu'en tous cas, deux Suisses italiens soient nommés d'une façon formelle. M. Patocchi retire sa proposition et se rallie à la proposition de M. Emmenegger, soit 10 Suisses allemands, 7 Romands et 3 Italiens. Cette dernière est acceptée.

Jury annuel. — M. Senn propose que les jurés suppléants soient rééligibles. M. Bille trouve que ceux-ci ne font pas partie du jury, par conséquent sont rééligibles ; la proposition est votée et acceptée. MM. Vautier et Boss sont donc éligibles.

M. Kern demande que les sections étrangères soient représentées. M. Vautier combat cette proposition.

Celle-ci est refusée au vote.

Dépouillement du scrutin, sont nommés scrutateurs: MM. Blailé et Senn.

Les résultats sont ceux-ci :

Sont nommés :

Pour la Suisse allemande : MM. Boss, Mettler, Mangold, Cardinaux, Frei, Emmenegger, Fiechter, Hubacher, Liner, Sturzennegger.

Pour la Suisse romande : MM. Chiesa, Rossi, Vassalli, Vautier, Röthlisberger, Bille, Lugeon, Blanchet, Hornung, Muret.

Motion Rambert et Dutoit. — M. Meyer, de Zurich, propose de rester sur l'appréciation d'une exposition nationale, mais à la condition que les candidats montreront des œuvres à leur section respective ; la dite section en sera responsable et pourra les admettre par un vote secret et aux trois quarts de la majorité. M. Emmenegger, de Lucerne, trouve le principe bon, mais celui de soumettre les œuvres au verdict de l'as-

semblée générale peu pratique. M. Link pense que c'est l'affaire de chaque section de répondre de ses membres et qu'un examen devant la section du candidat est d'une prescription suffisante ; de ce fait, il se rallie à la proposition Link ; cette proposition est votée et acceptée.

Proposition de la section vaudoise. — Représentation des minorités. — M. Lugeon appuie cette proposition. M. Emmenegger exprime le vœu que les délégués appuieront cette idée auprès de leurs sections. M. Link dit que la section de Berne est contre cette proposition, de même que M. Vautier. La proposition de Lausanne est refusée.

Proposition du Comité central. — M. Righini trouve que la demande d'abandonner à la caisse centrale les trois quarts des cotisations des membres passifs est une chose très utile vu les frais sans cesse augmentant.

M. Link ne partage pas cet avis et trouve que les sections ont plus besoin de ces subsides que la Société centrale.

M. Suffert est de cet avis. M. Lugeon se déclare partisan de l'article 13 de l'ordre du jour. Les sections de Saint-Gall, Berne, Argovie, Genève sont contre. La section de Munich est pour ; mais elle désire que le journal soit plus complet et demande que les procès-verbaux soient publiés dans le dit journal.

Les sections de Neuchâtel, Zurich, Fribourg sont pour. Valais et Paris s'abstiennent. La proposition est votée et refusée.

Divers. — L'Exposition de 1915 sera une exposition de jubilé ; une plaquette sera frappée à cette occasion, si les moyens le permettent. Il est donné lecture d'une lettre de M. Buri, laquelle est appuyée par le Comité central. Il est demandé de nommer M. von Keller membre honoraire de la Société. La chose est acceptée. M. Righini donne lecture d'une lettre de la section de Berne, qui demande pourquoi l'assemblée n'avait pas lieu dans cette ville. M. Righini objecte que la section d'Argovie nous avait déjà aimablement invité.

Proposition de la section de Berne. — Amélioration des règlements d'expositions du Turnus et du Salon fédéral pour assurer plus efficacement les conditions d'assurance en cas d'incendie, où de détérioration ; M. Röthlisberger croit qu'aucune Société d'assurance ne voudra prendre des responsabilités pour cette dernière.

M. Righini trouve que d'après les récents événements, nous ne pouvons supporter davantage les affronts consécutifs qui nous ont été infligés. De là obligation de se rendre indépendants et propose de remettre la chose à un Comité chargé de discuter les mesures à prendre.

MM. de Meuron, Blailé et Matthey estiment que la dignité des artistes demande que des mesures énergiques soient prises et qu'on ne se laisse plus traiter d'une façon aussi cavalière.

Après une longue discussion, il est décidé de former une Commission de sept membres, dont quatre actifs et trois passifs, laquelle sera nommée par le Comité central.

Section de Paris. — M. Sarasin demande que les

procès-verbaux des assemblées soient produits dans l'*Art suisse*, et exprime le vœu que les délégués feront le nécessaire auprès de leurs sections respectives.

Motion Kern. — Cette motion est retirée et remise à une autre assemblée.

Motion de Zurich. — La section de Zurich demande que l'art graphique et les aquarelles soient éventuellement exposés dans des conditions spéciales et jugés aussi par un jury spécial. M. Liner la combat.

M. Righini dit qu'on fera droit à cette demande dans la mesure du possible.

M. Blondin demande que l'Exposition de Berne soit remaniée. M. Hermanjat appuie vivement cette proposition.

Un vote est donc formulé et la majorité demande un remaniement.

Motion Bocquet, tendant à appuyer la demande d'une subvention fédérale pour les Arts décoratifs ; cette proposition est appuyée par MM. Demoë et Kern. La motion est adoptée.

Cartes de membres actifs. — Il est décidé que la carte de membre actif sera annuelle et servira de quitance pour la cotisation.

Lettre Ammann. — M. Ammann demande que la Société proteste contre le refus d'exposer son tableau à l'Exposition de Berne, tableau accepté par le jury et refusé par la Commission fédérale.

A la suite d'une lettre adressée à M. Calonder, celui-ci a répondu que cette Commission en avait le droit.

M. Vautier s'élève contre cette pudeur mal placée et estime qu'il y a lieu de s'opposer énergiquement.

Il est donc décidé qu'on enverra une lettre au président du jury pour qu'il se charge, au nom du jury, de donner satisfaction à notre collègue.

La séance est levée à 8 h. 20.

Le rapporteur, T. BLONDIN.



Procès-Verbal

de l'Assemblée générale du 21 juin 1914 à Aarau.

M. Ferd. Hodler, président, ouvre la séance à 10 1/4 h. et souhaite la bienvenue à l'assemblée. 62 membres actifs sont présents. Le *procès-verbal* de la dernière assemblée ayant paru au journal, la lecture n'en est pas demandée. M. Hodler rappelle en termes émus la mémoire de ceux que la mort nous a enlevés pendant l'année. Il est donné lecture du *rapport annuel* (voir dans ce numéro) qui ne donne lieu à aucune discussion. Messieurs A. B'ale (Neuchâtel) et Boscovits (Zurich) sont désignés comme *scrutateurs*.

MM. Conradin et Blondin donnent lecture du *procès-verbal de l'assemblée des délégués* de la veille, le premier en allemand, le second en français. Celui-ci est adopté après quelques rectifications de détails. Avant la discussion de chaque N° de l'ordre du jour le paragraphe correspondant du procès-verbal sera relu par les rapporteurs.

M. Righini, trésorier central, présente le *rapport des comptes* de l'exercice 1913-1914 ; il exprime sa gratitude à M. Schwarz, son collaborateur désintéressé, ainsi qu'à Messieurs les réviseurs des comptes et caissiers des sections. Il exprime ses regrets de voir les sections de Genève et de Fribourg en retard quant au règlement des cotisations. (Voir les comptes annuels dans ce numéro.) Le rapport des réviseurs des comptes, absents tous deux, est lu par MM. Blaïlé et Conradin. Il recommande l'adoption des comptes avec remerciements bien sentis au trésorier central, ce qui est appuyé par un vote unanime de l'assemblée.

M. Righini rapporte encore sur la *Caisse de secours pour artistes*, définitivement fondée et remercie ceux qui ont bien voulu en prendre la direction. (Voir statuts et circulaire dans ce numéro.)

Le budget 1914-15, présenté par M. Righini, est fixé comme suit :

Recettes :

Cotisations. Membres actifs, 418 à fr. 10.—	Fr. 4180.—
Membres passifs, 354 à fr. 10.—	» 3540.—
Membres passifs, 6 à fr. 20.—	» 120.—
	Fr. 7840.—
Intérêts	» 450.—
Estampes	» 350.—
<i>Art suisse</i> (abonnements, réclames)	» 300.—
Total	Fr. 8940.—

Dépenses :

Secrétaire	Fr. 1200.—
Frais de bureau	» 600.—
Journal	» 2500.—
Collaboration littéraire	» 400.—
Comité central (Indemnités)	» 800.—
Estampe	» 800.—
Caisse de secours	» 1000.—
Imprévu	» 500.—
Total	Fr. 7800.—

Le budget prévoit donc un boni de 1140 francs. Le rapporteur fait ressortir le fait que le journal a dû être augmenté au budget, parce qu'en réalité les sommes inscrites les années précédentes avaient toujours été dépassées. Le budget est adopté sans modifications.

La cotisation annuelle est maintenue à 10 francs.

La présentation des *candidats* est précédée d'une question posée à l'assemblée par M. Ræthlisberger, sur la valeur que nous voulons attribuer au *Salon des Arts décoratifs* de l'Exposition nationale à Berne, au point de vue de l'admission des candidats. Après une discussion nourrie pour et contre, l'assemblée décide de ne pas la reconnaître pour l'entrée dans notre Société.

La liste des candidats est lue et acceptée à l'exception de trois noms qui ne remplissent pas les conditions requises.

Les numéros 8 et 9 de l'ordre du jour sont intervertis et la décision de l'assemblée des délégués au sujet de la *proposition de Neuchâtel*, concernant la nomination des jurys, modifiée par l'amendement *Liner* (St-Gall), est ratifiée.